

**Communauté d'Agglomération
la Riviera du Levant**

Bureau communautaire du 07 novembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-BC-8S-DAJA-62

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 19 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 07 novembre, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) sur convocation affichée à la date du 31 octobre 2023, s'est réuni à 17h15 en salle de délibérations dans la commune de Gosier, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Madame Nicole SINIVASSIN ayant été désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau Communautaire : 15

Conseillers présents : 11

Votant : 12

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Cédric	CORNET	X		
M.	Bernard	PANCREL	X		
M.	Loïc	TONTON	X		
Mme	Nicole	SINIVASSIN	X		
Mme	Liliane	MONTOUT	X		
M.	Jean-Luc	PERIAN		X	Mélila PHOUDIAH
M.	Guy Albert	BACLET	X		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS		X	
M.	Francs	BAPTISTE	X		
M.	Richard	ALBERT	X		
Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
Mme	Mélila	PHOUDIAH	X		
Mme	Muguette	DAIJARDIN		X	
Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
Mme	Nadia	CELINI		X	

Le Bureau communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal du 19 Juillet 2023.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

Le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant qui s'est tenue le 19 Juillet 2023 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Myriam Lucie BROSIUS.

Il convient à ce titre que les membres du Bureau communautaire le valident ou demandent à le modifier.

À l'unanimité des voix exprimées, par 12 voix pour,

DÉCIDE

Article 1 : Approuver le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant du 19 Juillet 2023.

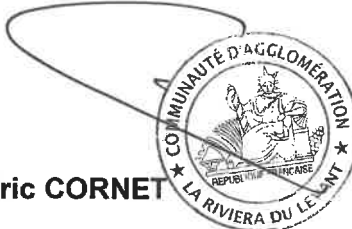
Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

Cédric CORNET



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant



Bureau communautaire

Procès-verbal du
19 Juillet 2023 à 17H30

L'an deux mille vingt trois, le 19 juillet 2023, le Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date 13 juillet 2023 s'est réuni à 17H30, en salle des délibérations de la commune du Gosier, sous la présidence de Monsieur Cédric CORNET, le président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau Communautaire : 15

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION / OBSERVATIONS
M.	Cédric	CORNET	1		
M.	Bernard	PANCREL	1		
M.	Loïc	TONTON		1	
Mme	Nicole	SINIVASSIN		1	à Cédric CORNET
Mme	Liliane	MONTOUT	1		
M.	Jean-Luc	PERIAN	1		
M.	Guy Albert	BACLET	1		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
M.	Francs	BAPTISTE	1		Arrivée au point 6
M.	Richard	ALBERT	1		Arrivée au point 4
Mme	Nanouchka	LOUIS		1	
Mme	Mélila	PHOUDIAH		1	
Mme	Muguette	DAIJARDIN	1		
Mme	Marianne	GRANDISSON	1		
Mme	Nadia	CELINI		1	

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et propose comme secrétaire de séance **Madame Myriam Lucie BROSIUS**.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des voix exprimées, par 9 voix pour, désigne Madame Myriam Lucie BROSIUS, secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 : Délibération N° 2023-BC-7S-DAJA-57

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 15 juin 2023

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 9 voix pour*

M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN (procuration à M. Cédric CORNET) - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON

2/ Attribution de subvention à l'association Ressource Inclusion Diversité (RID) : Délibération N° 2023-BC-7S-PSDT-58 :

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de **25 000,00 € (vingt-cinq mille euros)** à l'association Ressource Inclusion Diversité (RID) pour l'organisation de la Semaine Bleue sur le territoire de la CARL.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention idoine.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **De donner mandat** au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 9 voix pour*

M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN (procuration à M. Cédric CORNET) - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON

3 / Approbation de la convention de mise à disposition des déchetteries dans le cadre du transfert de la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" à la CARL : Délibération N° 2023-BC-7S-PICV-59

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'approuver** les conventions relatives au transfert des biens suivants :
 - Pour la Ville de Saint-François, la déchetterie située Quartier Desvarieux - 97118 Saint-François
 - Pour la ville de Sainte-Anne, la déchetterie située route de Delair - 97180 Sainte-Anne
 - Pour la ville de Désirade, la déchetterie située à la pointe des Galets - 97127 La Désirade
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions et les procès-verbaux de mise à disposition des biens.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

- **De donner mandat** au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 9 voix pour*

M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN (procuration à M. Cédric CORNET) - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Muguetta DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON

4 / Approbation de la convention de mise à disposition de purificateurs d'air au bénéfice des communes membres : Affaire ajournée

Arrivée du Vice-Président monsieur Richard Albert.

Les membres du Bureau jugent insuffisante l'information délivrée dans la note de synthèse explicative et demandent le report de cette affaire au prochain bureau communautaire.

5 / Partenariat avec la Marina de Bas-du-Fort - Karunautik : Délibération N° 2023-BC-7S-PICV-60

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **De valider** la participation de la CARL à hauteur de **50 000€** pour la manifestation Karunautik organisée par la Société de Gestion Portuaire de Guadeloupe (SGPG), gestionnaire de la Marina de Bas-du-Fort.
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **De donner mandat** au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 10 voix pour*

M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN (procuration à M. Cédric CORNET) - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M Richard ALBERT - Mme Muguetta DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

6 / Création de fonds d'aide aux jeunes de la CARL : Délibération N° 2023-BC-7S-PSDT-61

Arrivée du Vice-Président monsieur Francis BAPTISTE.

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

DÉCIDE

- **D'attribuer** une subvention de **30 000,00 € (trente mille euros)** à la Mission locale pour la gestion du Fond d'aide aux jeunes pour la période 2023-2024
- **D'imputer** pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire.
- **D'autoriser** le Président à signer la convention idoine.
- **D'autoriser** le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **De donner mandat** au président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **De charger** le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 11 voix pour*

M. Cédric CORNET - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole, Edouard SOLVAR épouse SINIVASSIN (procuration à M. Cédric CORNET) - Mme Liliane MONTOUT - M Jean-Luc PERIAN - M Guy BACLET - Mme Myriam Lucie BROSIUS - M.Francis BAPTISTE - M Richard ALBERT - Mme Muguette DAIJARDIN - Mme Mariane GRANDISSON.

Levée de la séance à 18H45

La Secrétaire,



Myriam Lucie BROSIUS

Le Président,